

SYNTHÈSE

Journée technique

La citoyenneté est-elle soluble dans les formations ?

Mardi 29 novembre 2016

CISP Maurice Ravel 9h30-17h



Pôle ressources national
Sport, éducation, mixités, citoyenneté

Mission
Initiatives citoyennes



CREPS PACA
Site d'Aix-en-Provence
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 Aix-en-provence Cedex 2
Tél. 04 42 93 80 28
prn@semc.sports.gouv.fr / www.semc.sports.gouv.fr



Sommaire

Préambule	p 4
Ouverture institutionnelle <i>Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports – Direction des sports Bruno BÉTHUNE Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports – Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative Vincent DEMANGE</i>	p 5 et 6
Présentation du guide « acteurs de citoyenneté » <i>Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »</i>	p 8
Présentation du dispositif de formations « Valeurs de la République et Laïcité » <i>Commissariat Général à l'Égalité des Territoires</i>	p 9
Paroles d'expert <i>Amandine LÉPINE – Psychologue Spécificités et vertus du sport comme vecteur de transmission des valeurs citoyennes</i>	p 11
Paroles de praticiens <i>Laurence SAUVEZ DTN Fédération Sportive et Culturelle de France Sébastien LIBICZ CTN en charge de la formation Fédération Française de Triathlon</i>	p 13 et 14
Ateliers de travail par groupe <i>Groupe 1 : ingénierie de formation Groupe 2 : habilitation Groupe 3 : certification Groupe 4 : alternance Groupe 5 : BAFA-BAFD Groupe 6 : formations fédérales</i>	p 16
Pour aller plus loin	p 18

Préambule

Les récents et tragiques événements qui ont frappé la France ont créé un traumatisme profond. Ils ont eu des impacts sur l'ensemble de la population. A l'heure où la France s'interroge sur ses valeurs, les animateurs et les éducateurs, en première ligne du face-à-face pédagogique, se questionnent sur leurs rôles et leurs capacités de transmission des valeurs républicaines.

Ils sont quotidiennement confrontés, quelles que soient leurs fonctions, à des publics en constante évolution et souvent en manque de repères. Pour ces publics, ils représentent une référence éducative et doivent être non seulement les « porteurs » mais aussi les « passeurs » des valeurs de notre société. En réaffirmant la force et l'actualité des principes et des valeurs de la citoyenneté, ils transmettent les fondements de notre société qui permettent le « vivre ensemble ».

Les professionnels de l'animation et du sport doivent donc être en mesure de penser et construire leur action en cohérence avec ce qui fonde la cohésion de la société française, contribuant ainsi activement, avec les autres acteurs éducatifs, à l'éducation aux valeurs citoyennes des publics dont ils ont la responsabilité. Ils se doivent ainsi de repérer, accompagner et anticiper les enjeux de société, et de faire évoluer leurs pratiques professionnelles et leurs formations en fonction de ces enjeux. Il est donc crucial qu'ils soient en mesure de construire des outils de formations adaptés qui permettent à la fois de répondre aux besoins et aux attentes des publics, et de porter et transmettre ces valeurs citoyennes. Leurs discours et leurs actions doivent constamment pouvoir s'adapter aux évolutions de publics très diversifiés.

Les professionnels sont confrontés à des enjeux déterminants lorsqu'il s'agit de mieux appréhender la citoyenneté dans les formations professionnelles : comment intégrer la citoyenneté aux contenus de formation, à destination de jeunes ou de professionnels ? Comment l'habiliter ? Comment assurer une transversalité et une continuité entre acteurs sur ces questions ?



1. Ce guide s'inscrit dans un ensemble de mesures qui ont fait suite à la prise de conscience causée par les attentats de novembre 2015 et juillet 2016.

a. Le plan citoyen du sport : mobiliser les acteurs du sport

- Professionnaliser les clubs : 400 emploi CNDS et SESAME
- Mobiliser les fédérations sportives qui ont dû fournir un plan d'action, mobiliser les CTS, s'engager dans le service civique
- Mobilisation du CNDS pour notamment « j'apprends à nager »
- Actions d'animations autour des grands évènements sportifs et du SHN

b. Les cycles conduits par le CGET « valeurs de la République et laïcité » : favoriser la mixité des acteurs au plan local

Importance que tous les acteurs d'un territoire disposent d'un « corpus commun » sur une question aussi importante.

Remerciement au CGET d'avoir piloté des démarches ou d'avoir apporté sa contribution par exemple à ce document présenté aujourd'hui.

c. Un prolongement vers les formations lutte contre la radicalisation

2. On ne peut pas se contenter de livrer des documents ou de déléguer des crédits lorsqu'on souhaite agir sur des comportements : c'est le sens de ces journées techniques

Les questions de citoyenneté sont complexes. Elles nécessitent un travail parfois obscur qui peut laisser à ceux qui s'en saisissent un sentiment d'isolement. Vous réunir aujourd'hui sur ces questions permet d'accompagner le mouvement initié et de marquer notre volonté d'approfondir ces questions essentielles avec vous.

3. La formation est un levier puissant et incontournable

Nous avons conscience que la posture du formateur est délicate. Il faut des connaissances spécifiques, de l'expérience. Être formateur c'est surtout agir sans dogmatisme mais aussi sans lâcheté. C'est sans doute la posture la plus compliquée à trouver. Nous n'avons pas de recettes, pas de formules à proposer. Mais la réflexion collective, l'argumentation raisonnée que nous vous proposons dans ce document et dans la méthode de travail initiée aujourd'hui doit contribuer à promouvoir cette notion de citoyenneté si violemment interrogée ces derniers mois.

Mais il ne faut pas se laisser submerger par la complexité apparente de la tâche. Une fois les fondamentaux intégrés, il faut aussi parfois simplement beaucoup de bon sens.

Disant cela je pense à une formule du philosophe André COMTE SPONVILLE dans son « petit traité des Grandes Vertus ». Alors que chacun s'attend à un développement complexe, il y explique que la première des Grandes Vertus est la politesse tout simplement. Parce que c'est cette vertu qui permet d'entrer en contact avec l'Autre. Je me demande si pour enseigner la citoyenneté, la première vertu à s'appliquer et à faire appliquer n'est pas la politesse au sens où elle permet d'accueillir. Être citoyen, n'est-ce pas en premier lieu, être suffisamment assuré de son attachement à une collectivité pour être capable d'accueillir l'Autre.



Ouverture institutionnelle

*Vincent DEMANGE - Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative*

Les BAFA / BAFD, en accueils collectifs de mineurs représentent plus de 95 000 nouveaux candidats inscrits chaque année et près de 56 000 brevets délivrés par an.

Dans le cadre des formations professionnelles de l'animation, près de 5 000 diplômés (BAPAAT, BPJEPS, DJEPS, DESJEPS) sont délivrés chaque année.

En outre, avec actuellement plus de 3 M de places dans 41 000 accueils de loisirs périscolaires, contre 900 000 places en 2013 avant la réforme des rythmes scolaires ; et avec 1,6 M de départ de mineurs dans 64 000 séjours de vacances, il est aisé de mesurer combien les lieux d'accueils collectifs de mineurs constituent des espaces éducatifs qui peuvent de manière très conséquente et pour un public nombreux, participer à l'apprentissage citoyen.

Le vendredi 18 novembre 2016 à l'occasion du colloque annuel de l'UNAT dédié aux « colonies de vacances », Olivier PRÉVOT, maître de conférences en sciences de l'éducation, a mis en lumière le fait qu'un enfant passe, en éveil, 20 % de son temps dans sa classe – et donc que 80 % du temps restant est dédié au périscolaire, aux loisirs et au temps parental.

Alors comment appréhender ce temps ?

Compte tenu des données chiffrées indiquées, il apparaît que les ACM en particulier constituent naturellement l'une des solutions pour imaginer des temps utiles, éducatifs, porteurs de sens, notamment en termes d'apprentissage du « vivre ensemble » et de la citoyenneté.

Aujourd'hui plus que jamais, en complémentarité de l'action conduite par les enseignants, il appartient aux acteurs de l'animation et du sport, parce qu'ils animent des espaces de vie collective et de rencontres, de faire vivre et respecter la citoyenneté et les valeurs et principes de la République dans leurs actions, notamment en leur donnant du sens au quotidien voire en concevant et en mettant en œuvre des parcours citoyens.

L'éducation à la citoyenneté est plus que jamais une mission prioritaire pour les animateurs en contact direct avec tous les publics accueillis. Fondement de toute action éducative, elle est intégrée dans la réglementation des diplômes professionnels et non professionnels de l'animation et du sport.

Contexte réglementaire...

Les formations doivent insister sur la notion d'engagement et s'inscrivent dans une démarche citoyenne qui permet de s'insérer dans la société et de prendre des responsabilités. L'action des organismes de formation concourt à la volonté exprimée de l'État de proposer aux jeunes, durant leurs loisirs, des accueils de qualité à forte valeur éducative. Cette mission qui participe de l'intérêt général, se fonde sur le respect des valeurs fondamentales au rang desquelles figurent notamment le respect de la liberté de conscience, la non-discrimination, le fonctionnement démocratique, etc.

Ces éléments concernent tout autant les formations professionnelles que celles s'adressant aux volontaires qui seront, pour une partie d'entre eux, dans une démarche de professionnalisation.

Ces fondamentaux figurent dans deux textes concernant spécifiquement les formations aux BAFA / BAFD.

1) Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux BAFA / BAFD en accueils collectifs de mineurs

A l'article 9 relatif au BAFA, qui dispose que la formation au BAFA a pour objectif d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant notamment de transmettre et de faire partager les valeurs de la république et de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.

A l'article 25 relatif au BAFD, qui précise que la formation au BAFD doit permettre d'accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République.

En annexes et dans le cahier des charges qui soulignent que les formations conduisant au BAFA / BAFD présentent la particularité non seulement d'aider à exercer des fonctions d'animateurs et de directeur en ACM, mais encore de contribuer à une éducation citoyenne au travers d'un engagement social et d'une expérience collective.

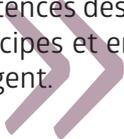
2) L'instruction DJEPVA du 22 octobre 2015 relative à la réforme des BAFA / BAFD en ACM qui précise en ces termes les objectifs de la formation :

« Parmi les aptitudes attendues d'un futur animateur ou directeur, figurent notamment la transmission et le partage des valeurs de la République. L'organisme de formation doit intégrer dans les formations les questions relatives à la laïcité mais également à la citoyenneté, à la lutte contre les préjugés et les discriminations. Ces aptitudes seront évaluées dans le cadre du processus de formation ».

Pour atteindre les objectifs définis dans ces textes, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports promeut les formations continues des animateurs sur les thèmes liés à la citoyenneté, parmi lesquelles les formations conçues et organisées par le CGET.

Le ministère a notamment produit le guide « Des métiers passeurs de citoyenneté ».

Ce guide et toute action de formation aux brevets d'animation et de direction en ACM et aux brevets professionnels, doivent permettre aux formateurs de répondre aux besoins des futurs animateurs et éducateurs sportifs face aux enjeux de la citoyenneté. Formateurs qui ont la mission de développer les compétences des animateurs et des éducateurs sportifs, afin que ceux-ci soient en capacité de traduire en principes et en pratique la citoyenneté dans les actions, les projets et les structures qu'ils animent ou dirigent.



Présentation du guide “Acteurs de citoyenneté”

Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »

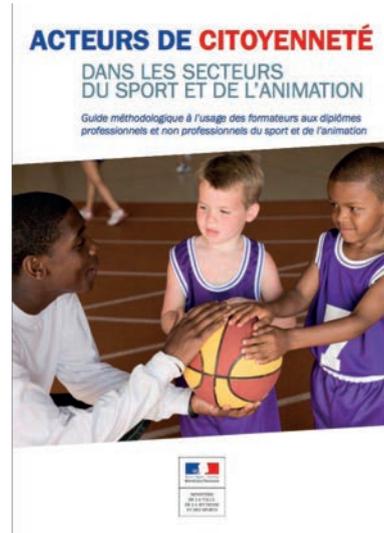
Objectifs du guide

Ce guide, inscrit dans les mesures jeunesse et sport du Comité Interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté, permet d'accompagner les formateurs et les futurs acteurs de terrain du sport et de l'animation dans la promotion des valeurs éducatives et citoyennes.

Ce guide répond à l'évolution des référentiels des diplômés JS

→ BPJEPS : Tous les référentiels professionnels des arrêtés de mentions précisent désormais que « les modes d'intervention s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances ».

→ BAFA (arrêté du 15 juillet 2015) : l'animateur doit être capable : de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ...



Comité de rédaction

- Institutionnels : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (DJEPVA, DS, PRN SEMC), CGET, CNFPT
- Mouvement sportif : CNOSEF, Fédération Française de Football, UCPA, UFOLEP.
- Secteur de l'animation : CNAJEP, FRANCAS.

Un guide structuré en 2 parties

- 1^{ère} partie : Approches de la citoyenneté
- 2^{ème} partie : Le formateur au cœur de la démarche d'éducation à la citoyenneté
- Annexes : Bibliographie

Approches de la citoyenneté

Citoyenneté : bases historiques et juridiques

- Une définition héritée de la Révolution française et intimement liée à la République Française.
- Des droits et des devoirs précisés par la loi mais qui ne sont pas les seules composantes de la citoyenneté.

La démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté

- Une démarche pédagogique intégrée.
- Aux trois piliers traditionnels de l'éducation savoir/ savoir-faire et savoir-être s'ajoute, dans le cas de l'éducation à la citoyenneté, celui du « vivre ensemble ».
- Les clubs et la formation sont des lieux où s'exerce, de fait, le « vivre ensemble ».

Finalité et enjeux de l'éducation à la citoyenneté

Préparer des citoyens à participer le mieux possible à la vie démocratique et en les préparant au « vivre ensemble ».

Il s'agit de former des citoyens :

- autonomes, capables d'adopter des comportements responsables vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement ;
- capables d'argumenter, de débattre et faire preuve de discernement ;
- capables de s'engager, de prendre des initiatives ;
- qui développent un sentiment d'appartenance.

4 items développés dans la partie pédagogique:

- Le rôle du formateur : enjeux et finalités ;
- Les postures professionnelles : piliers de l'éducation à la citoyenneté ;
- Les fonctions de l'animation et du sport : dans le processus d'éducation à la citoyenneté ;
- Propositions de séquences d'animation.

Le guide « Acteurs de citoyenneté dans les secteurs du sport et de l'animation » est téléchargeable sur le site du PRN SEMC : http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/ActeursCitoyennete_GuidePRNSEMC.pdf

Présentation du dispositif de formations “Valeurs de la République et Laïcité”

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

L'origine du projet

- une réponse aux besoins de formation exprimés par les professionnels de terrain suite aux attentats de janvier 2015.
- un engagement des 3 CIEC de 2015 et 2016 pour rassembler les Français autour des valeurs de la République.
- le CGET a été mandaté par le Premier ministre pour concevoir et déployer un vaste plan de formation à destination des acteurs de terrain, dans les champs ville, jeunesse et sports.

Les enjeux du projet

- répondre à la demande de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain sur l'application du principe de laïcité dans l'exercice quotidien de leur activité.
- adresser à tous, et tout particulièrement aux jeunes, un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, et sur le lien fort entre ce principe et les valeurs de la République.
- permettre à des publics d'horizons professionnels différents de travailler ensemble ces questions.
- former 10 000 personnes par an.

Un kit pédagogique unique

- un kit pédagogique unique « clé en main » pour s'assurer du niveau d'expertise et de la cohérence des messages diffusés
- les contenus ont été élaborés par un groupe de travail partenarial réunissant plusieurs ministères, l'observatoire de la laïcité, le CNFPT et l'USH

Il comprend l'ensemble des ressources utiles pour animer une formation

- scénario pédagogique
- fiches formateurs
- fiches stagiaires
- fiches de synthèse

Les choix pédagogiques

- une approche de la laïcité fondée sur le droit, résolument non discriminatoire qui met l'accent sur ce qu'elle permet du point de vue du vivre ensemble.
- une approche pédagogique pragmatique qui privilégie le travail sur les situations vécues par les participants.

Le déploiement du dispositif

Ce plan national de formation a été conçu pour être diffusé au sein des réseaux, via les dispositifs de formation existants, afin de :

- s'appuyer sur la légitimité des formateurs internes.
- bénéficier d'un effet de démultiplication au sein des réseaux, inscrit dans la durée.

Les plans de formation sont pilotés au niveau régional

- par les délégations du CNFPT pour les agents territoriaux;
- par les services déconcentrés de l'Etat, les DR(D)JSCS, pour les agents de l'Etat et les acteurs associatifs.

Le dispositif de démultiplication

- le CGET et le CNFPT organisent au niveau national la formation et l'habilitation des formateurs de formateurs (niveau 1) sur une durée de 4 jours.
- les DRJSCS et les délégations du CNFPT organisent au niveau régional la formation et l'habilitation des formateurs (niveau 2) sur une durée de 3 jours.
- les services régionaux et départementaux de l'Etat, leurs partenaires associatifs et les délégations du CNFPT organisent des formations de 2 jours (niveau 3) pour les acteurs de terrain.

L'objet de la formation

La formation proposée doit permettre aux professionnels :

- d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.
- de confronter leurs pratiques professionnelles aux apports d'intervenants experts et à celle des autres professionnels.
- de travailler sur des cas pratiques.

A l'issue de la formation, les professionnels devront être en capacité :

- d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse
- d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions :
 - fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination.
 - dans une logique de dialogue.

Les publics cibles de la formation

Par ordre de priorité :

- les fonctionnaires, salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation directe avec des enfants et des jeunes et/ou des habitants des QPV. (Animateurs, éducateurs sportif, ATSEM, coordonnateurs de réussite éducative, travailleurs sociaux).
- les professionnels qui interviennent dans l'espace public mais qui n'assurent pas directement des fonctions éducatives, d'animation ou d'encadrement. (Gardiens d'équipements ou d'immeubles, policiers municipaux, personnels de mairies de quartier et de centres sociaux, médiateurs, équipes projet politique de la ville, agents de développement etc...).
- les professionnels qui ont une relation de service à la population.

→ La formation, d'une durée de 2 jours, se décompose en :

- un module « tronc commun » d'une journée et demie
- un module de spécialisation d'une demi-journée au choix:
 - laïcité et usage des espaces publics
 - laïcité et relation socioéducative
 - laïcité : accueil et relation avec les publics

Le sujet psychologique est un sujet complexe évoluant dans un système lui-même complexe : Pendre en compte le sujet, c'est également prendre en compte l'environnement dans lequel il évolue (accompagner le sujet vers une « trans-formation » sans modification du contexte ne permettra pas la consolidation de cette transformation).

La mise en place d'une action éducative ou pédagogique implique la prise en compte des besoins du public.

Être citoyen, c'est faire preuve de civilité (la construction du respect), de civisme (la construction des règles). Les principes de régulation sociale sont sous tendus aux notions de justice, de responsabilité, de solidarité (construction de la coopération) et de responsabilités.

Toutefois, ces compétences ne sont pas innées, elles se construisent.

Ainsi, la prise en charge d'un groupe nécessite d'identifier la dominante des compétences cognitives et sociales afin d'adopter une posture adaptée qui permette de tirer profit des bénéfiques en termes de valeurs et de vertus du sport et de l'éducation populaire.

En effet, deux recherches-actions nous ont permis de nous rendre compte de l'importance de prendre en compte le niveau d'élaboration du jugement moral d'un groupe.

Retour d'expérience 1

Dans le cadre d'un programme de recherche-action au sein d'une association sportive de football, nous avons été conduits à diagnostiquer les compétences en termes de raisonnement logique et d'élaboration du jugement moral afin de comprendre pourquoi malgré tous les efforts des éducateurs sportifs, les rencontres sportives restaient problématiques (bagarres sur le terrain, débordement des supporters etc...).

Ce diagnostic nous a permis de nous rendre compte que les enfants n'avaient pas construit les compétences que l'on pouvait attendre à leur âge : raisonnement opératoire et construction de la règle comme un système de régulation sociale et représentation de la justice fondée sur l'égalité ou l'équité (plus élaborée encore).

Ce diagnostic nous a permis de faire prendre conscience aux éducateurs sportifs que leurs attentes d'autonomie de la part de ces enfants étaient vaines car ils ne disposaient pas des compétences nécessaires pour faire preuve de décentration (capacité à envisager le point de vue de l'autre), d'esprit critique et de responsabilité (car dans une logique de « pas vu pas pris »).

Il a donc été ensuite nécessaire de former les éducateurs sportifs au développement des compétences cognitives et sociales des enfants et aux techniques de sollicitations favorisant la construction des compétences qui font défaut. Cette formation et le travail conjoint avec les éducateurs sportifs ont conduit à la construction et à la mise en place d'une approche pédagogique particulière : la Méthode Interactive de Résolution de Problèmes. Cette approche pédagogique constitue à proposer au groupe une situation problème qu'il est amené à résoudre collectivement. Il s'agit donc de s'appuyer sur le conflit socio-cognitif pour favoriser l'émergence de nouvelles règles d'action.

Retour d'expérience 2

Dans la continuité du premier programme de recherche-action, nous avons engagé un second programme avec des établissements scolaires et plus particulièrement avec une cité scolaire rassemblant un Lycée Professionnel et un Lycée Général. Nous souhaitons pouvoir intervenir dans les autres lieux de vie des enfants et des jeunes que nous avons suivi de manière à leur permettre de généraliser les compétences en termes d'autonomie qu'ils avaient pu construire à travers l'activité sportive. En effet, autant de nombreux jeunes parvenaient à développer des compétences au sein de l'association sportive, autant ces compétences ne semblaient pas généralisées à l'école.

Après avoir réalisé un diagnostic des compétences cognitives et sociales des secondes professionnelles, des CAP 1^{ère} année, nous avons pu nous rendre compte que les proportions de jeunes à ne pas avoir construits les compétences attendues à leur âge étaient identiques à celles des jeunes repérées lors de la première recherche action.

Après avoir vérifié la pertinence de notre sujet épistémique auprès de lycéens d'un établissement de Lyon 5^{ème} plus privilégié, nous avons pu confirmer le bienfondé de notre sujet épistémique.

Nous avons poursuivi ce programme par la formation et l'accompagnement des enseignants à la transformation de leur approche pédagogique de manière à la rendre plus interactive et plus sollicitante. Il a été nécessaire de conduire une réflexion sur le cadre et la posture éducative. En effet, les enseignants attendaient une certaine autonomie de la part des élèves (une capacité à comprendre l'intérêt collectif des règles, une responsabilité face au travail personnel etc.) alors que ces élèves n'étaient pas en capacité de mobiliser ces compétences.

En effet, nous avons fait le constat que nombre d'élèves ont une conception de la règle et du sentiment de justice complètement hétéronomes. Ils perçoivent les règles comme intangibles et inaltérables. Imposées par une autorité transcendante ou qui leur est extérieure, ils n'en saisissent ni la portée ni la possibilité de les adapter.

Au niveau cognitif, un élève sur trois a un mode de raisonnement exclusivement fondé sur les aspects figuratifs du réel. Il n'y a de leur part aucune anticipation. Enfin, un élève sur cinq n'a aucune capacité de décentration.

Ces jeunes ne peuvent alors envisager un autre point de vue que le leur ou se mettre à la place d'autrui. Ils pensent que la soumission attendue par l'école est un signe de faiblesse et ils sont très sensibles à ce qu'ils peuvent ressentir comme de l'injustice ou une volonté d'humiliation. L'acquisition de cette autonomie morale et intellectuelle est une des conditions préalables à une intégration harmonieuse dans la République. Elle passe par des actions et des méthodes pédagogiques adaptées à cet objectif.

Certes, les observations issues de ces deux recherches actions ne sont pas généralisables puisqu'elles représentent une réalité spécifique (contexte de vulnérabilité socio-économique). Toutefois, elles montrent également comment dans un groupe le fonctionnement de certains individus peut influencer le fonctionnement global du groupe si bien que nous pouvons aisément envisager que la somme des compétences de chacun est rarement le reflet du fonctionnement du groupe mais qu'au contraire l'organisation du groupe et les interactions des éléments qui le composent peuvent freiner la mise en œuvre de régulations autonomes.

Groupe Hétéronome	Groupe en oscillation entre l'hétéronomie et l'autonomie	Groupe autonome
Cadre ferme	Cadre ferme	Cadre auto-construit
<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la décentration et le respect mutuel - Favoriser l'esprit critique - Favoriser la compréhension de l'utilité de la règle 	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la décentration et le respect mutuel - Favoriser l'esprit critique - Favoriser la compréhension de l'utilité de la règle avant de permettre une co-élaboration des règles du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation du groupe à l'élaboration des règles et des régulations

Références bibliographiques

Clavel, B., Castano, A., Lépine, A. (2016) *Adolescence et construction de l'autonomie intellectuelle et morale, les conditions de la réussite*. Lyon, Chronique Sociale.

Clavel, B., Castano, A., Lépine, A. (2016) *Accompagner les adolescents vers l'autonomie, un enjeu humain et social*. Lyon, Chronique Sociale.

Clavel-Inzirillo, B., Lépine, A., Fichet, A., Barbozza, A. (2011) *Difficultés de développement des compétences cognitives et sociales chez les adolescents de 12 à 17 ans pratiquant le football en ZUS : quel lien avec leur comportement sur le terrain ?* ». IRVS, N°5.

Le projet éducatif de la Fédération Sportive et Culturelle de France sous-tend l'action à long terme de la Fédération, en développant les valeurs qui fondent l'identité fédérale et l'action des acteurs fédéraux, dans le paysage sportif et culturel qui l'entoure.

CHIFFRES CLÉS EN 2016

- 500 000 membres dont 50 % ont moins de 18 ans.
- Plus de 222 000 détenteurs d'une licence.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 1 500 associations affiliées.
- 37 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 16 000 participants aux manifestations nationales.
- 15 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 2 100 stagiaires BAFA/BAFD.

Ainsi, l'engagement fédéral au service de l'Homme reprend les finalités fondatrices de la fédération. Cet engagement s'exprime dans le développement de la personne, dans la recherche de cohésion sociale, et dans un souci permanent du devenir en s'inscrivant dans le développement durable.

C'est dans ce souci permanent de la réalisation de chacun, dans l'espace collectif, que les dirigeants et animateurs feront vivre les valeurs éducatives de la fédération, dans le quotidien des activités.

La fédération fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur l'ouverture, le respect, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.

L'ouverture

- proposer une diversité des pratiques sportives, culturelles et socioéducatives.
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre en adaptant éventuellement les pratiques aux différents publics.
- favoriser la relation avec chacun.
- considérer l'autre comme capable d'enrichir nos réflexions et nos actions.

Le respect

- respecter la Personne humaine dans toutes ses dimensions : son intégrité physique, sa dimension spirituelle, sociale, sa culture, son histoire, etc.
- respecter l'autre dans ses différences et sa vie personnelle.
- veiller à l'équité dans la relation aux personnes.
- prendre en compte le patrimoine fédéral (notre origine, notre histoire, notre vécu).
- veiller au respect des moyens collectifs au bénéfice de tous (équipements, installations, matériels, etc.).
- respecter la nature, le cadre de vie à transmettre aux générations futures.

La solidarité

- maintenir et développer le lien social par des comportements citoyens.
- contribuer à la cohésion sociale.

L'autonomie

- accompagner vers l'autodétermination en éveillant au discernement, au choix personnel et à la réalité de l'interdépendance des personnes.
- participer à l'acquisition et à la capitalisation de connaissances, d'expériences et de compétences contribuant à l'accroissement des capacités des personnes.
- encourager chacun à être acteur de sa propre vie.

La responsabilité

- aider à prendre conscience du sens des responsabilités.
- favoriser l'engagement, l'implication, et sensibiliser au devoir de transmettre.
- considérer l'engagement et la mission plus essentiels que la fonction.

La formation au cœur de l'action de la fédération et levier réel du changement

Le plan citoyen du sport a notamment permis à la FSCF de se questionner au travers de ses valeurs fondatrices.

Ce questionnement a permis de remettre l'accent sur des valeurs qui semblent être naturelles mais qui peuvent très vite se « diluer » dans le quotidien si on ne les fait pas vivre concrètement.

Ceci a permis de réaffirmer que :

- la formation est véritablement dans l'ADN de la FSCF.
- la citoyenneté est une pierre angulaire des formations ; en témoigne le projet fédéral déposé dans le cadre de l'appel à projets « Citoyens du sport ».

La citoyenneté est déclinée au cœur du contenu des formations

- formations fédérales (diplômes d'animateurs à 3 niveaux) ;
 - BAFA / BAFD ;
 - formations professionnelles ;
 - formation de dirigeants (éveils aux responsabilités, accompagnement à la prise de responsabilité, etc.).
- Les référentiels de formation et les contenus qui en découlent sont en cours de réécriture et/ou d'ajustement pour permettre une visibilité plus immédiate et plus évidente de la citoyenneté.



Sébastien LIBICZ

CTN en charge de la formation Fédération Française de Triathlon (FF Tri)

CHIFFRES CLÉS EN 2016

- 27 ans d'existence
- 100 000 pratiquant-e-s
- 55 000 licencié-es (majoritairement CSP +)
- 800 clubs
- 2 000 000€ Budget global
- 700 000 € Convention d'Objectifs MJVS
- 21 PTP Sports
- Discipline Olympique – 2000 - Sydney
- Discipline Paralympique - 2016 – RIO
- 3^{eme} nation mondiale
- → Deux conciliations en commission de discipline en 2016

Quelques caractéristiques de la fédération :

- Fédération jeune
- Public adulte – Pratique compétition
- Développement contrôlé
- MJSVS Partenaire principal
- Fédération créative et dynamique

Triathlon, formation & citoyenneté

L'appel à projets « Citoyens du sport » a permis à la fédération de questionner le triptyque triathlon – formation – citoyenneté.

La FF Tri pointe ainsi plusieurs problématiques nouvelles, dont celle majeure de la cohabitation des temps.

Enjeux

- mener un projet cohérent
- savoir répondre aux commandes de nos prescripteurs

Projet fédéral olympique

- moyen ou long termes
- méthodologie de projet
- mesure des effets retardée

- Questionnement / évaluation du cycle olympique
- Intégration de la thématique au diagnostic de cycle olympique à venir

Commandes politiques

- court et moyen termes
- réponse attendue, quasi instantanée
- mesure des effets aléatoire

La commande politique se traduit notamment par la formalisation du plan fédéral citoyen du sport, structuré autour de :

- identification et valorisation des bonnes pratiques
- création d'actions spécifiques
- Ceci permettant une valorisation de la commande au service du projet.

Sur le plan de la formation

La FF Tri souhaite proposer un programme de formation intégrant la dimension citoyenne en la faisant se rejoindre avec les valeurs identifiées par les actrices et acteurs des disciplines enchaînées.

Ces formations auront pour objectifs de préparer à :

- l'encadrement des pratiques
- aux outils de développement et de structuration des structures fédérales de triathlon
- à la gestion associative et à la gouvernance de ces entités.

Les compétences visées conduiront à définir les objectifs à atteindre que seront :

- être capable d'animer, éduquer et entraîner à la pratique des disciplines enchaînées,
- être capable de développer, structurer et optimiser une structure fédérale triathlon
- être capable de gérer, manager, diriger une structure fédérale triathlon

Ateliers de travail par groupe / synthèse

Groupe 1 : ingénierie de formation

Problématique : Comment intégrer la citoyenneté dès la conception d'une formation ? Analyse des besoins, traduction en objectifs, élaboration du dossier d'habilitation.

Groupe 2 : habilitation

Problématique : Comment formaliser, identifier, repérer la citoyenneté dans un dossier d'habilitation ? Comment expliciter ?

Groupe 3 : certification

Problématique : Comment respecter le cadre éthique et déontologique de l'évaluation ? Quelles postures adopter pour l'évaluateur ?

Groupe 4 : alternance

Problématique : quels schémas relationnels entre OF et structures d'accueil ? Comment être assuré de la continuité entre OF et structures sur la citoyenneté ?

Groupe 5 : BAFA-BAFD

Problématique : Comment aborder la citoyenneté au regard des problématiques de ce type de formation : formations courtes et publics jeunes.

Groupe 6 : formations fédérales

Problématique : Comment prendre en compte la citoyenneté dans ces formations courtes, souvent dispensées pour des publics jeunes et animées par des formateurs bénévoles ? Quel déploiement ?

Problématiques structurantes des ateliers	
Problématique 1	<ul style="list-style-type: none"> · Volonté soulignée de redonner du sens à la notion de citoyenneté. · Expliciter la notion afin qu'elle soit fédératrice. · Sur la base du sens, mobiliser l'ensemble des acteurs, dont les formateurs. · Être vigilant à ce que la citoyenneté « infuse » dans les formations, sans pour autant s'y dissoudre totalement → difficultés à se situer, entre approche intégrée et réflexion autour de modules thématiques spécifiques ?
Problématique 2	<ul style="list-style-type: none"> · Préciser des méthodes pédagogiques pour que la citoyenneté se concrétise au sein des formations. · Préciser les clés techniques et méthodologiques permettant et facilitant une approche intégrée de la citoyenneté.
Problématique 3	<ul style="list-style-type: none"> · Clarifier les niveaux d'interventions et les relations de complémentarité entre acteurs · Avoir une approche harmonisée, entre territoires, entre « familles professionnelles », etc. · Objectiver la prise en compte de la citoyenneté dans les formations (produire des indicateurs permettant de mieux l'appréhender, de mieux l'évaluer)

Principaux freins	
Frein 1	<ul style="list-style-type: none"> · Difficultés à disposer de référentiels communs. · Difficultés à mobiliser à la fois élus et techniciens, pour une approche partagée et cohérente. · Notion de citoyenneté encore trop peu intégrée aux projets des structures (organismes de formations, structures d'accueils, etc.) → accompagner la formalisation de cette intégration aux projets des structures, en précisant les attendus, les valeurs de références, etc. · Les injonctions ministérielles sont souvent vécues comme des contraintes → créer des conditions de mobilisation collective au travers du sens
Frein 2	<ul style="list-style-type: none"> · Difficultés à aller au-delà des « allants de soi », pour pénétrer dans une réelle démarche de projet. · Absence de plateforme de discussion et / ou de centralisation des informations. · Difficultés à faire évoluer certaines pratiques professionnelles. · Difficultés à identifier des experts mobilisables. · Difficultés à faire « se rencontrer » ou à connecter le projet de performance sportive et le projet citoyen (milieu fédéral).

Besoins / Souhaits / Attentes	
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place d'une plateforme internet dédiée, proposant notamment : · Espace de débats et de discussion. · Mise à disposition d'outils, textes réglementaires, base de données d'experts, etc. · Formalisation de fiches navettes permettant la circulation de l'information entre différents acteurs · Prendre les injonctions ministérielles comme des opportunités d'impulser une dynamique citoyenne.
Outils à produire	<ul style="list-style-type: none"> · Outils sur les postures des candidats, des évaluateurs, etc.
Formations	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser des temps d'échanges et des regroupements des services de formations des DR (inter-régionaux / nationaux), pour faciliter les échanges de pratiques professionnelles sur cette thématique spécifique.

Pour aller plus loin, quelques outils complémentaires



Synthèse du plan « Citoyens du sport »

Pour un service de l'État, le panorama permet d'appréhender, dans le cadre d'une demande de subvention, la cohérence des actions présentées par des structures régionales, départementales ou locales avec la stratégie fédérale. Il permet également de favoriser la mise en place de groupes de travail sur des actions partagées autour de plans « Citoyens du sport » des fédérations, notamment par la mobilisation des conseillers techniques sportifs dans le cadre de leur lettre de missions. Ces travaux pourront associer d'autres pôles des services déconcentrés au regard des enjeux transversaux traités dans ces plans (formation et certification, cohésion sociale – jeunesse et vie associative, ingénierie sociale, observation et veille).

Téléchargement : <http://www.semc.sports.gouv.fr/outils-education-et-insertion-chiffres-cles/>

Guide formateur « Prévention du racisme et de l'antisémitisme dans les formations aux métiers du sport et de l'animation »

Le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » met à disposition un guide méthodologique sur « la prévention du racisme et de l'antisémitisme » destiné aux organismes de formation préparant aux diplômes et métiers du sport et de l'animation (BAFA, BAFD, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). Ce guide s'inscrit notamment dans le cadre de travaux interministériels sur cette problématique.

Téléchargement : <http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide10.pdf>



Guide : Mieux connaître, mieux comprendre, mieux prévenir les phénomènes de radicalisation

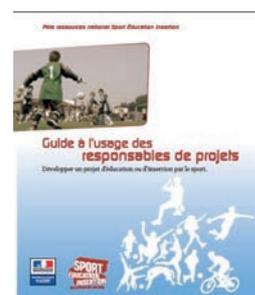
Ce guide s'adresse aux acteurs du sport et de l'animation (agents jeunesse et sports, éducateurs, animateurs, dirigeants sportifs) afin de les accompagner dans l'appréhension des phénomènes de radicalisation et des moyens pour prévenir ou réagir efficacement.

Téléchargement : <http://www.semc.sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/07/guide-prevention-radicalisation2016.pdf>

Guide à l'usage des responsables de projets d'éducation et d'insertion par le sport

L'objectif de ce guide est de donner quelques clés pour accompagner le montage de projets d'une manière organisée. Le guide se présente sous un format court et synthétique, afin d'en faire véritablement un outil de travail pertinent et facilement utilisable pour tous ceux ayant à accompagner le montage de projet d'éducation et d'insertion par le sport.

Téléchargement : <http://doc.semc.sports.gouv.fr/documents/Public/guide1.pdf>



Guide « Acteurs de citoyenneté »

Ce guide, inscrit dans les mesures jeunesse et sport du Comité Interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC).

Il permet d'accompagner les formateurs et les futurs acteurs de terrain du sport et de l'animation dans la promotion des valeurs éducatives et citoyennes.

Le guide structuré en 4 parties :

- 1^{ère} partie : Approches de la citoyenneté
- 2^{ème} partie : Le formateur au cœur de la démarche d'éducation à la citoyenneté
- Annexes : Bibliographie

Le PRN SEMC et la MIC remercient vivement tous les intervenants, animateurs, participants... qui se sont associés à cette journée.

Organisée par le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »,
et la Mission « initiatives citoyennes »
la journée technique est intégrée à la stratégie nationale
du comité interministériel Égalité - Citoyenneté

En complément de cette journée technique, le PRN SEMC et la MIC mettent à votre disposition
plusieurs outils sur cette thématique, parmi lesquels :

- des guides technique et méthodologiques
- des formations
- des cycles de conférences /débats (JEIS) à disposition des territoires

Toutes ces ressources sont disponibles sur nos sites

<http://semc.sports.gouv.fr>

<http://mic.jeunesse.gouv.fr>

Infos : prn@semc.sports.gouv.fr

Journée technique

La citoyenneté est-elle soluble dans les formations ?



Synthèse : Loïc Lecanu & Aurélie Nicolaidis
Graphisme et mise en page : Anne-Laure Chasset

PRN SEMC – février 2017